

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 6

10 mai 2019

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

IRRIGATION	Arrosage nécessaire si le cumul de précipitations depuis début avril est inférieur à 100 mm : Aude, sud de l'Hérault, Costières de Nîmes, Alpilles et Étang de Berre.
CEIL DE PAON et CERCOSPORIOSE	Surveillez la météo. En cas de pluie, les parcelles doivent être protégées avant la pluie.
TEIGNE	Un traitement au <i>Bacillus thuringiensis</i> pourra être envisagé au stade 'boutons blancs' si nécessaire.
MOUCHE	Vous pouvez installer des pièges à phosphate diammonique.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



Afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Région Occitanie
Nîmes Montpellier



Avons
Centre de services

IRRIGATION

☛ Climat et physiologie :

Le déficit en pluies reste marqué dans l'Aude, le sud de l'Hérault, les Costières de Nîmes, les Alpilles et autour de l'Étang de Berre.

À l'approche de la floraison, les oliviers doivent être correctement alimentés en eau, ce qui améliorera le taux de nouaison.

☛ État des réserves en eau des sols :

L'AFIDOL a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

Secteur géographique		Type d'irrigation	Cumul des pluies depuis le 1 ^{er} avril	Cumul des pluies depuis le 15 avril	Capacité de rétention en eau des sols	Etat hydrique en surface (30 cm)	Etat hydrique en profondeur (60 cm)
O C C I T A N I E	11 - La Clape	Goutteurs	53 mm	26 mm	Moyenne	Très sec – à l'arrosage depuis la mi-mars	
	11 - Minervois	Goutteurs	71 mm	22 mm	Moyenne	Très sec – à l'arrosage depuis la fin avril	
	11 - Narbonne	Goutteurs	67 mm	27 mm	Moyenne	Sec peu représentatif car	Humidité correcte arrosage à la fin mars
	30 - Costières	Asperseurs	87 mm	39 mm	Moyenne	Humidité correcte peu représentatif car gros arrosage début avril	
	30 - Sommières	Goutteurs	163 mm	78 mm	Elevée	Confort hydrique	Humidité correcte
	30 - Uzès	Non irrigué	147 mm	65 mm	Moyenne	Humidité correcte	Humidité correcte
	34 - Pézenas	Goutteurs	64 mm	28 mm	Moyenne	Très sec – à l'arrosage depuis la fin avril	
	66 - Albères	Goutteurs	225 mm	90 mm	Faible	Début d'assèchement	Confort hydrique
	66 - Aspres	Goutteurs	101 mm	40 mm	Moyenne	Sec – à l'arrosage depuis la fin avril	
PACA	04 - Valensole	Non irrigué	193 mm	43 mm	Moyenne	Humidité correcte	
	04 - Vallée de Durance	Micro-jets	171 mm	48 mm	Faible	Confort hydrique	
	06 - Grasse	Non irrigué	294 mm	83 mm	Assez élevée	Confort hydrique	
	06 - Vallée du Var	Micro-jets	321 mm	100 mm	Elevée	Confort hydrique	
	13 - Alpilles	Micro-jets	67 mm	25 mm	Très faible	Sec	
	13 - Etang de Berre	Goutteurs	81 mm	21 mm	Faible	Sec	
	13 - Garlaban	Goutteurs	119 mm	18 mm	Elevée	Sec	Humidité correcte
	83 - Hyères	Goutteurs	120 mm	24 mm	Assez élevée	Humidité correcte	Confort hydrique
	83 - Vallée de l'Argens	Goutteurs	132 mm	37 mm	Moyenne	Humidité correcte	Confort hydrique
	83 - Aups	Goutteurs	184 mm	42 mm	Moyenne	Confort hydrique	
	84 - Comtat	Goutteurs	131 mm	40 mm	Moyenne	Humidité correcte	
84 - Sud Luberon	Goutteurs	102 mm	36 mm	Faible	Début d'assèchement	Humidité correcte	
R-A	07 - Les Vans	Non irrigué	303 mm	140 mm	Faible	Confort hydrique	
	26 - Nyons	Goutteurs	161 mm	67 mm	Faible	Humidité correcte	

Il est nécessaire d'arroser les oliviers dans les secteurs où le cumul de précipitations depuis début avril est inférieur à 100 mm, en particulier si le verger est enherbé.

ŒIL DE PAON

☞ Observations * :

Dans certaines parcelles, les pluies survenues au cours des dernières semaines ont pu lessiver les protections cupriques. (Voir le tableau de la page précédente). Les contaminations qui ont lieu en ce moment entraîneront l'apparition de nouvelles taches dans 2 à 3 semaines.

Le BSV n°6 du 7 mai signale des attaques et défoliations importantes dans les parcelles non traitées.

☞ Évaluation du risque :

Nous vous incitons très fortement à surveiller la météo.
En cas de pluies, les risques de contaminations sont moyens à élevés.

☞ Préconisations :

Surveillez la météo ! Les parcelles doivent être protégées **avant les prochaines pluies** avec un produit à base de cuivre.

Si vous décidez de traiter, vous pouvez appliquer 1 kg/ha de cuivre-métal (ce qui correspond, par exemple, à 5 kg/ha ou 500 g/hL de bouille bordelaise pour 1000 L/ha de bouillie).

Attention, nous déconseillons l'application de cuivre sur fleurs ouvertes car il pourrait perturber la pollinisation.

CERCOSPORIOSE

Le BSV n°6 du 7 mai indique globalement peu de symptômes de cercosporiose.

Les protections cupriques appliquées contre l'œil-de-paon permettent de limiter le développement de la cercosporiose.

TEIGNE

☞ Observations * :

Le BSV indique l'observation de galeries de teigne à des niveaux normaux ou faibles selon les secteurs.



-dans les Alpes-de-Haute-Provence : 5% de feuilles observées avec présence de mines de printemps.

-en Bouches-du-Rhône : 1 à 2% de feuilles observées avec présence de mines de printemps.

-en Drôme : Moins de 2% de feuilles observées avec présence de mines de printemps.

☞ Évaluation du risque :

Pour évaluer l'importance de la population de teigne, vous pouvez déterminer le pourcentage de feuilles avec présence de galeries filiformes causées par les larves de premier stade (voir photos ci-dessous).

Estimation du niveau de population de teigne : quelles galeries compter ?	
	
<p><i>Pour estimer le niveau d'infestation de la parcelle par les teignes, on doit déterminer le pourcentage de feuilles minées par les larves de premier stade. Ainsi, les symptômes sur feuilles à prendre en compte pour cette estimation sont seulement les galeries filiformes. Ces galeries sont très fines (larges de ½ mm) et allongées (longues de 20 à 25 mm). (Photo de gauche).</i></p> <p><i>Les autres galeries ne doivent pas être prises en compte. Celles qu'on observe sur la photo de droite ont été forées par des larves de 2^{ème} ou 3^{ème} stade. Ces galeries sont généralement circulaires, en forme de pastille de 3 mm de diamètre environ.</i></p>	

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de feuilles minées. Au delà de ce seuil, on pourra envisager un traitement.

Cet insecte est responsable d'une partie de la destruction des fleurs avec la génération de printemps, mais surtout de la chute des olives en septembre avec la génération d'automne. Celle-ci étant très difficile à combattre, nous préconisons la lutte sur la génération de printemps.

☛ Préconisations :

Si vous avez constaté au moins 10% de feuilles minées, alors vous pourrez appliquer un traitement à base de ***Bacillus thuringiensis*** au stade « boutons blancs ». Ce stade va être atteint mi-mai sur les zones précoces, proches du littoral. Dans les zones les plus tardives, il faudra attendre début juin.

La lutte contre la teigne avec *Bacillus thuringiensis*

Le Bacillus thuringiensis est une bactérie qui produit un toxine nocive pour les larves de lépidoptère (chenilles). Cette toxine se fixe sur des récepteurs particuliers dans l'intestin des chenilles, qui ne peuvent plus se nourrir et meurent rapidement. Il n'existe pas de récepteur équivalent dans les intestins des autres insectes, ce qui confère à ces insecticides une bonne spécificité et un faible impact sur l'environnement.

Pour être efficace les spécialités à base de Bacillus thuringiensis doivent être ingérées par les chenilles de teigne : il faut donc mouiller suffisamment le feuillage pour bien atteindre toutes les feuilles. Il faut généralement prévoir plus de 600 L/ha, et qu'il fasse beau dans les jours qui suivent l'application. S'il pleut ou s'il fait froid, renouvelez l'application une semaine ou 10 jours plus tard.

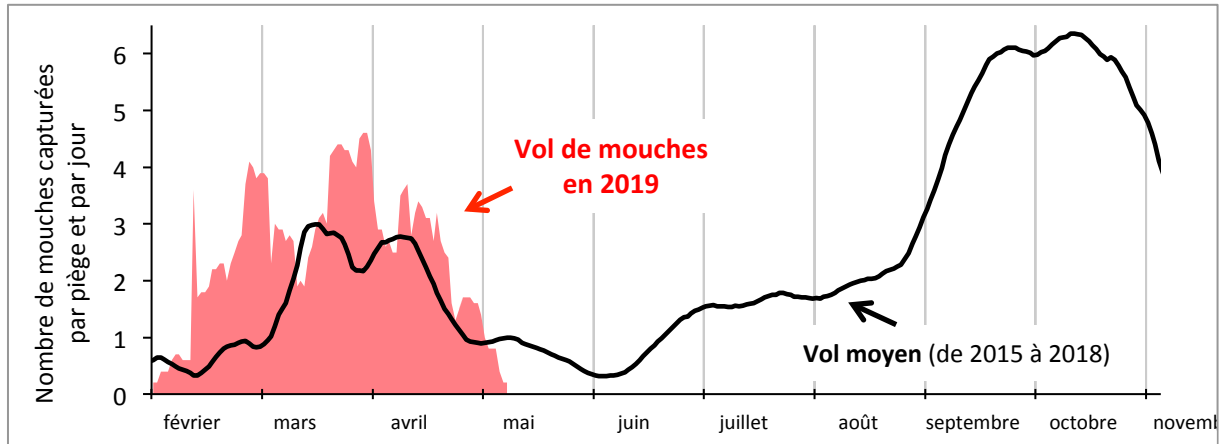


Inflorescence d'olivier au stade « boutons blancs » avec dégâts précoces de teigne (à droite sur la photo)

MOUCHE

☞ Observations * :

Avec les températures douces de ce début d'année, le vol printanier des mouches a débuté plus tôt que d'habitude, et plus intensément. Comme c'est le cas chaque année à cette période, les captures de mouches diminuent.



☞ Évaluation du risque :

Les mouches qu'on observe en mars/avril sont inoffensives puisque les arbres ne portent pas d'olives. Mais attention, certaines de ces mouches pourront survivre et piquer les olives au mois de juillet.

☞ Préconisations :



Vous pouvez fabriquer vous-même et installer dans votre parcelle dès maintenant un système de piégeage attractif, à l'aide de bouteilles en plastique transparent, contenant une solution de phosphate diammonique. Ces captures permettent de limiter la population de mouches.

En cliquant, sur les liens suivant, vous pourrez :

- visionner une vidéo sur la fabrication des pièges :

<https://www.youtube.com/watch?v=5Zqa9kULAFE>

- consulter une fiche de fabrication des pièges :

http://afidol.org/wp-content/uploads/2016/04/piegeage_massif_2017.pdf

- savoir où trouver du phosphate diammonique :

<http://afidol.org/oleiculteur/fournisseurs-de-phosphate-diammonique/>

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.